

LE SNES-FSU ET VOTRE DISCIPLINE



Le SNES, pour agir ensemble

Vous avez sans doute déjà rencontré les militant.e.s du SNES-FSU - syndicat majoritaire dans le second degré - dans votre établissement, lors de mobilisations, à l'occasion d'une demande de mutation, pour des questions d'affectation, pour la gestion de votre carrière ...

Le SNES-FSU a un projet éducatif, une réflexion sur le métier, les pratiques professionnelles, l'enseignement de votre discipline : programmes, contenus, pratiques, il travaille ces questions avec les collègues syndiqué.e.s qui le souhaitent.

Il est à la fois critique à l'égard des réformes et force de proposition. Il porte ainsi la parole de la profession.

Il vous propose des réflexions collectives notamment par le biais de journées de réflexion disciplinaires, de stages académiques et nationaux, des publications qui vous accompagnent au quotidien dans l'exercice de votre métier. Ces réflexions s'appuient sur un réseau de chercheurs, chercheuses, formateurs, formatrices, d'associations de spécialistes, de mouvements pédagogiques, qui permet d'éclairer, par des points de vue divers et complémentaires, les enjeux tant scientifiques que didactiques, pédagogiques et sociaux des disciplines. Le SNES-FSU vous permet de ne pas rester isolé.e et d'échanger avec des collègues de votre discipline, sans regard hiérarchique.

Où trouver ces réflexions ou publications ?

Dans l'US et dans des publications spécifiques, que les syndiqué.e.s reçoivent et sur le site du SNES-FSU :

<https://www.snes.edu/> Rubrique **Mon métier**

Espace pratiques professionnelles :

<https://pratiquesprofessionnelles.blog.snes.edu>

Comment participer ?

En vous syndiquant au SNES-FSU, vous pourrez participer à des réunions, et être inscrit.e sur une liste de discussion disciplinaire où chacun.e peut exprimer son point de vue. Cela vous permet de poser vos questions, d'échanger avec des collègues sur les questions pédagogiques et didactiques qui traversent votre discipline, sur les conditions d'exercice. Et vous contribuerez ainsi à la réflexion syndicale du SNES-FSU et à son positionnement.

Le SNES-FSU et la réflexion sur les disciplines

Pour le SNES-FSU, la réflexion sur les savoirs enseignés, sur les programmes et les pratiques est un objet syndical. Le SNES-FSU est attaché à l'enseignement des disciplines et à une interdisciplinarité qui se construit à partir de celles-ci. Il estime que la profession doit prendre en charge une réflexion sur les savoirs enseignés. Il est indispensable de se questionner sur le rapport au savoir des jeunes et sur les modes d'apprentissages, pour permettre leur réussite.

Au niveau national, ces réflexions sont animées par des collègues de votre discipline.

N'hésitez pas à demander votre inscription sur une liste disciplinaire (voir au dos).

Pour d'autres informations :

contenus.secretariat@snes.edu

ADHERER AU SNES-FSU

Vous avez la possibilité de renseigner et éditer votre bulletin d'adhésion, l'imprimer pour le remettre à un militant du SNES-FSU dans votre établissement, votre section académique (S3) ou départementale (S2) ou bien adhérer en ligne <https://www.snes.edu/adherer-maintenant/>

Le SNES-FSU ne fonctionne que grâce aux cotisations de ses adhérents. La cotisation peut être mensualisée en 10 prélèvements. Elle donne droit à un crédit d'impôt de 66% de son montant dont bénéficient tous les adhérents, qu'ils soient imposables ou non.

Le SNES-FSU traite vos données personnelles conformément au règlement général sur la protection des données (RGPD)

LETTRES CLASSIQUES LANGUES ET CULTURES DE L'ANTIQUITE

Le SNES-FSU est attaché au fait que les professeurs de Lettres Classiques sont professeurs de Lettres, pas seulement professeurs de latin et de grec.

Cette fiche aborde la question des LCA. Pour le français et les lettres, reportez-vous à la fiche Lettres modernes.

La réforme du collège a conduit à la réduction des horaires et à leur financement sur la marge d'autonomie, même avec les modifications apportées à la rentrée 2017. Ces derniers demeurent modulables et rares sont les collèges où les horaires ont été rétablis. La marge horaire de 3h par classe à répartir entre tous les enseignements facultatifs produit une concurrence entre les disciplines.

Les fermetures de postes de Lettres classiques à la suite de départs à la retraite se sont poursuivies. Ainsi, entre la rentrée 2018 et la rentrée 2020 on dénombre 194 postes de Lettres classiques en moins dans les collèges d'après les chiffres du Ministère.

Le nouvel enseignement de français culture antique, option facultative en classe de Sixième, présenté comme un renforcement du cours de français, risque de creuser encore les inégalités entre les élèves. Par ailleurs il ne sera pas financé et entrera à son tour dans la concurrence pour la répartition des heures de marge.

En lycée, la réforme impacte lourdement l'enseignement des LCA. La concurrence fait rage pour la répartition des heures d'autonomie, et il est de plus en plus difficile d'obtenir les horaires réglementaires. Les emplois du temps extrêmement complexes rendent souvent impossible le cumul d'options théoriquement permis par les textes.

Ainsi, regroupements anti-pédagogiques, horaires dissuasifs et réduits se poursuivent.

La spécialité LLCA (Littérature et langues et cultures de l'Antiquité), censée revitaliser l'enseignement, est très peu ouverte et attire donc très peu d'élèves. Les chiffres parlent d'eux-mêmes sur l'impact de la réforme.

A la rentrée 2019 4,5% des élèves (public et privé) choisissaient le latin en option facultative en Seconde et 1,2% d'entre eux le grec.

A la rentrée 2020, ce ne sont plus que 3,8% des élèves pour le latin et 0,9% pour le grec. Quant à la spécialité, elle ne regroupe que 0,3% des élèves en Première, latin et grec confondus, et 0,1% des élèves en Terminale. Entre la rentrée 2018 et la rentrée 2020, 145 postes de Lettres classiques ont été supprimés dans les lycées. Malgré l'affichage du Ministère rien n'est donc fait pour revaloriser les LCA et faire valoir l'importance et la réalité de leur contribution à la constitution d'une culture commune.

La nouvelle prise en compte des options au baccalauréat n'incitera pas les élèves de choisir les LCA.

Les propositions du SNES-FSU :

- Des heures fléchées et des horaires nationaux garantis de la Cinquième à la Terminale.
- Un enseignement de latin ou de grec offert à tous les élèves qui le souhaitent, au collège comme au lycée, dispensé par un.e professeur.e de Lettres classiques
- Une initiation aux LCA en classe de Sixième, pour tous les élèves, et une spécialité LCA en lycée ouverte sur une large interdisciplinarité
- **La remise à plat du DNB, ainsi que celle des réformes inégalitaires du bac, du lycée et de Parcoursup**, ce qui suppose une autre organisation des enseignements au lycée et le retour à des épreuves nationales, terminales et anonymes.

Juillet 2021

Toutes ces questions et d'autres en particulier sur les pratiques de classe traversent le quotidien des enseignant.e.s. Le SNES-FSU **vous propose d'en débattre en dehors de tout regard hiérarchique :**

- retrouvez des ressources, des propositions émanant de réflexions collectives avec les collègues sur le site du SNES-FSU :

<https://www.snes.edu/metiers/lettres/> et <https://pratiquesprofessionnelles.blog.snes.edu>

- POUR PARTICIPER, demander son inscription sur une liste de diffusion disciplinaire réservée aux syndiqué.e.s et/ou participer à des journées de réflexion : groupe-lettres@snes.edu